

ASSISTANT/E DE FRANÇAIS -
« DIRECTEUR/TRICE » DE LA MAISON FRANÇAISE

DÉFINITION DU SERVICE

Date d'entrée en fonction : 4 septembre 2017 (semaine d'orientation : à partir du lundi 4 septembre -
jour de la rentrée : lundi 11 septembre 2017)

Fin de service : 27 mai 2018 (remise des diplômes)

L'assistant/e loge à la Maison Française dont il/elle est l'animateur/l'animatrice et où il/elle propose ou favorise des activités de tous genres : vidéos, films, musique, dîners, soirées, fête de Noël, expo-photo, chansons, voyage à Montréal ou à Québec, etc.

L'assistant/e participe au courant de l'année à la préparation de différentes activités organisées au profit des étudiants en français (concerts, pièces de théâtre, conférences, etc.) et y assiste.

Il/Elle est présent/e aux repas à la table française (essentiellement déjeuner tous les jours et certains dîners organisés pour les étudiants).

Il/Elle assure des heures de permanence officielles pour être facilement contacté/e par les étudiants.

Il/Elle assure le bon fonctionnement de la télévision francophone à la Maison Française. On lui demandera de signaler aux résidents de la Maison les émissions intéressantes qui sont prévues au programme.

Chaque année, un des professeurs du département de français est désigné pour aider et conseiller l'assistant/e pour tout ce qui concerne le fonctionnement de la maison (installation, budget, règlements internes, attribution des chambres, etc.)

Il est important de maintenir l'usage du français. Les étudiants eux-mêmes s'engagent à ne parler que français à la Maison. L'assistant/e organise avec l'aide du/de la président/e du Cercle Français une première réunion/prise de contact avec les résidents début septembre. Un après-midi de chaque semaine à partir de 16h30 (généralement le jeudi), l'assistant/e anime le « café français » en collaboration avec deux étudiants responsables. Il s'agit de se retrouver autour d'une tasse de café ou d'un jus de fruit et de parler de tout et de rien en français. C'est un moment de détente très apprécié des étudiants.

Aide à l'enseignement :

L'assistant/e participera activement aux cours de débutants en Français 101 (à l'automne) et aidera les professeurs. Il/Elle enseignera un cours de 50 minutes par semaine en Français 203 (à l'automne), en Français 102 (en janvier) et en Français 201 (au printemps). Ces cours consistent tous en deux sections qui se réunissent de 50 à 75 minutes 5 jours par semaine. L'attribution précise des responsabilités se fera une fois que l'assistant/e sera sur place (séances de phonétique et de prononciation, cours de grammaire : révisions et approfondissement, aide à la correction des cahiers d'exercices, etc.)

Le cours de débutants continue pendant la session intensive de quatre semaines en janvier appelée « Winter Term » En Français 102, deux sections se réunissent 2 heures par jour, vont déjeuner à la Table Française 5 jours par semaine. Ce cours est assuré par deux enseignants et exige une importante participation de la part de l'assistant(e). Au mois de janvier, l'assistant/e est censé/e déjeuner tous les jours avec les étudiants comme au cours des deux autres semestres.

Rémunération :

L'assistant(e)/Directeur/Directrice de la Maison Française recevra environ 12 800 dollars non imposables versés sur 10 mois (la somme exacte sera précisée dans une lettre-contrat envoyée par l'administration). Le logement et les repas pris dans les cafétérias du campus sont couverts par Middlebury College.

Études :

L'assistant(e)/Directeur/Directrice de la Maison Française a la possibilité de suivre un ou deux cours **maximum** dans le(s) département(s) de son choix chaque semestre en fonction de ses disponibilités **une fois ses heures d'enseignement fixées**. De par la nature de son visa, il/elle est tenu/e de suivre au moins un cours chaque semestre et de réussir au cours.

Autres renseignements :

Le directeur de l'Ecole en France à Paris mettra à la disposition des candidats les rapports préparés par leurs prédécesseurs. Celui ou celle dont la candidature aura été retenue a tout intérêt à se familiariser avec ces rapports et à relire le présent document en notant bien la date d'entrée en fonction.

En arrivant sur le campus, l'assistant/e pensera à remettre au chef du département une feuille portant les renseignements essentiels ayant trait à sa santé (maladies connues, médicaments, allergies) qui pourront s'avérer utiles en cas de malaise ou de maladie pendant son séjour.

A la fin du séjour :

L'assistant/e rédigera un rapport sur ses fonctions et expériences pendant l'année à remettre au chef du département de français avant son départ, rapport dont une copie devra également être remise au bureau des Relations Internationales de son université d'origine en France. Il faudra également et impérativement donner au chef du département un dossier contenant un exemplaire de tous les documents qui auront servi à l'enseignement et aux activités d'animation au cours de l'année (photocopies, affiches, cartes USB, etc.) qui pourront servir par la suite à son successeur. L'assistant/e fera l'inventaire des affaires de la Maison Française qui appartiennent au Département de français, avant de la vider pour l'été.

Attention : *Le travail de l'assistant/e est plutôt agréable, mais relativement prenant tout au long de l'année et il n'est pas toujours possible de prévoir son rythme à l'avance. Il est vivement déconseillé de projeter de faire des recherches importantes ou de rédiger un mémoire complet pendant la durée de l'année universitaire (de début septembre à fin mai). **De même, le/la candidat/e ne s'engagera dans aucun « contrat pédagogique » sans avoir consulté au préalable le directeur de l'Ecole en France de Middlebury College.** L'assistant(e)/Directeur/Directrice de la Maison Française n'est pas un/e « simple » étudiant/e d'échange, mais a des fonctions bien définies.*

Vacances universitaires :

du 23 au 24 octobre 2017 inclus (*congés de mi-semestre*)
 du 22 novembre au 26 novembre 2017 inclus (*Thanksgiving*)
 du 17 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclus*
 du 23 février au 25 février 2018 inclus (*carnaval d'hiver*)
 du 31 mars au 8 avril 2018 inclus (*vacances de printemps*)

* L'assistant/e ne peut pas résider sur le campus pendant les vacances de fin d'année et doit être présent/e le premier jour de la rentrée de janvier, à savoir le lundi 8 janvier 2018.

Les dates de service indiquées ci-dessus et en haut de la première page sont formelles : il ne faut prévoir aucune absence du campus en semaine en dehors des dates de vacances sans la permission du chef du département et des professeurs avec lesquels travaille l'assistant(e).